

# ENGAGEMENT DE CAUTION



## Nature et étendue du cautionnement :

Code civil Art. 2288 du Code civil : « *Celui qui se rend caution d'une obligation se soumet envers le créancier à satisfaire à cette obligation, si le débiteur n'y satisfait pas lui-même.* »

Je soussigné(e) :

Prénom : ..... Nom : .....

Date de naissance : .....

Adresse : .....

.....

Code postal : ..... Ville : .....

Téléphone : .....

Courriel : .....

*déclare par la présente me porter caution personnelle et solidaire, avec renonciation au bénéfice de discussion et de division, en garantie de toutes les sommes qui pourront être dues au titre de l'engagement de location portant :*

sur le logement n° : .....

sis : .....

à : .....

que M. Mme. (rayer la mention inutile)

a conclu en date du : ..... et prenant effet au : .....

*Je reconnais expressément avoir reçu copie du contrat de location visé dans le présent engagement*

*Je confirme la connaissance que j'ai de la nature et de l'étendue de mes obligations en recopiant de ma main les mentions ci-après :*

« Mon engagement porte sur le montant du loyer, s'élevant à ce jour à ..... euros, révisé conformément à la législation en vigueur sur les logements conventionnés et aux clauses de la convention passée entre la S.C.I.C. HLM IDF HABITAT et l'Etat, visée dans les conditions particulières du contrat de location. Il porte également sur les suppléments de loyers, charges, réparations locatives, frais de réfection, intérêts, ainsi que sur toutes les conséquences pécuniaires de la résiliation du bail.



Je confirme avoir parfaite connaissance de la nature et de l'étendue de mon engagement, conclu pour une durée de 5 ans, à compter du ..... et dans la limite de .....euros. Je réglerai les sommes dues dans un délai de 30 jours, après le terme de la mise en demeure adressée au débiteur et restée infructueuse. »



*Reproduction de la main de la caution des dispositions de l'article 22-1, 2<sup>ème</sup> alinéa de la loi du 6 juillet 1989 : « Lorsque le cautionnement d'obligations résultant d'un contrat de location conclu en application du présent titre ne comporte aucune indication de durée ou lorsque la durée du cautionnement est stipulée indéterminée, la caution peut résilier unilatéralement. La résiliation prend effet au terme du contrat de location, qu'il s'agisse du contrat reconduit ou renouvelé au cours duquel le bailleur reçoit notification de la résiliation. »*



**Fait le :** ..... **À :** .....

**Signature de la caution :**